RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Les articles formulés ci-dessous répondent à l'obligation d'informer le stagiaire du Règlement Intérieur propre à l'établissement conformément aux dispositions des articles L. 6352-3, L. 6352-4 et R. 6352-1 à R. 6352-15 du Code du Travail. Ils s'appliquent à tous les stagiaires, et ce pour la durée de la formation suivie. Mais bien plus que de simples consignes, ces conseils, renseignements et recommandations vont faciliter votre apprentissage dans notre centre. Ce règlement ne préjuge pas de votre propre démarche éthique que vous impliquez dans les séances de massage. Celle-ci se construit au fur et à mesure de votre expérience en apprenant à prendre soin de vos clients en vous connaissant mieux vous-même, en apprenant de vous-même au contact de votre client, en apprenant à respecter l'altérité d'être de votre client à son contact, en apprenant à identifier et distinguer le champ du bien être comme étant votre espacement d'accompagnement, votre cadre de travail et de connaissance, en apprenant à connaitre vos limites et celui de votre métier pour bien prendre soin de vos clients, respecter leur intégrité corporelle, leur intimité, leur libre arbitre, leurs besoins et pouvoir s'engager en responsabilité à l'intérieur des limites de votre cadre de travail. Ruth Indiathi a signé une charte éthique de travail porté par les valeurs du Village Balinais qu'elle peut porter à votre connaissance si vous le lui demandé. Vous pouvez consulter la charte dans nos locaux durant les sessions de formation.

Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires inscrits à une formation dispensée par Ruth Ginzburg, sous le nom « Village Balinais Formation », pendant toute la durée de leur formation. Il est communiqué avec les documents d'inscription et tenu à disposition dans les locaux. Le stagiaire est invité à en prendre connaissance avant le début de la formation.

En cas de situation de handicap, il peut contacter Ruth Indiathi en amont afin d'étudier l'adéquation de la formation et les aménagements possibles.

Les formations visent le développement de compétences professionnelles ou à visée professionnelle. Qualifiantes au sens professionnel, elles ne sont pas certifiantes et ne conduisent pas à la délivrance d'un diplôme reconnu par l'État.

1-LES HORAIRES

Régulièrement actualisées, les dates de stage sont définies sur la page école de notre site www.levillagebalinais.com. Rubrique calendrier.

Les heures de début de stage doivent être impérativement respectées.

Horaires : 9h à 13h, 14h à 18h

Nous vous invitons à vous présenter 10 minutes avant le début du stage.

Ruth Ginzburg « EI » « Le Village Balinais »
9, rue de la fontaine au roi 75011 PARIS
+33 (0)6 50 20 62 33 - www.levillagebalinais.com
SIRET : 49982987700012 - APE : 8559B - Organisme de formation enregistré sous le n° : 11754732375

Version du 27 Octobre 2026

Tous nos stages sont assurés dès la première inscription définitive.

En cas de force majeure affectant le déroulement de la session, le Village Balinais informe les stagiaires concernés dès que possible et leur précise les modalités pratiques retenues. Les conséquences financières et les éventuels reports sont traités conformément aux CGV ou au contrat de formation applicable.

2 - LES ANNULATIONS ET ABSENCES

Annulations avant le début de la formation :

Si l'annulation a lieu 8 jours avant le début de la formation**,** l'acompte est intégralement transféré sur la prochaine session. La personne inscrite dispose ensuite d'un an à compter de la date anniversaire du premier jour de la formation initiale pour la réaliser. Tout annulation/report doit être signalé par écrit par mail ou sms à Ruth Indiathi. L'acompte est non remboursable.

Passé le délai de huit jours, le client doit prévenir le Village Balinais dès que possible. Un report pourra être proposé, sans être garanti en dehors d'un cas de force majeure.

Le stagiaire respecte les horaires indiqués sur sa convocation et signe la feuille d'émargement pour chaque demi-journée de formation.

Les absences pendant la formation :

En cas d'absence de demi-journée le premier jour ou en cours de formation, hors cas de force majeure, la participation est annulée. L'acompte est conservé, la formation reste due et l'employeur est informé par appel téléphonique.

En cas de force majeure, nous vous garantissons un dialogue positif et constructif pour trouver une résolution simple et la plus rapide possible (report privilégié ou règlement au prorata).

En cas de difficulté ponctuelle susceptible de compromettre la participation, l'apprenant prévient Ruth Indiathi dès que possible, par téléphone ou SMS au 06 50 20 62 33. Un échange permet de comprendre la difficulté et d'examiner les possibilités d'accompagnement, dans la limite des objectifs pédagogiques, du calendrier et des possibilités du Village Balinais.

Les retards et départ anticipé :

Tout retard ou départ anticipé est signalé avec transparence : l'employeur est prévenu par un appel téléphonique de Ruth Indiathi.

Interruption volontaire/abandon :

Toute interruption est signalée et fait l'objet d'un suivi adapté. Si nécessaire, un échange permet de comprendre la difficulté et d'examiner les possibilités d'accompagnement ou de poursuite de la formation, dans la limite des objectifs pédagogiques, du calendrier et des possibilités du Village Balinais.

Les conséquences financières ainsi que les conditions relèvent des CGV ou du contrat de formation applicable. Le présent règlement intérieur ne les modifie pas.

Les heures effectivement suivies sont enregistrées fidèlement.

3 – REFERENT DU STAGE

Pour toute question ou réclamation pédagogique, organisationnelle, administrative ou financière, ou toute question relative au handicap, à la maltraitance, aux violences ou aux agissements sexistes, Ruth Indiathi est l'interlocutrice de référence. Les demandes peuvent être formulées oralement ou par écrit ; pour les réclamations, un écrit est recommandé afin d'en assurer la traçabilité. Les modalités de traitement des litiges et, pour les consommateurs concernés, de médiation sont précisées dans les CGV.

Téléphone : 06 50 20 62 33

Mail : levillagebalinais@gmail.com

4- MODALITES DU STAGE ET EVALUATION

Un ***diagnostic de pré-positionnement*** vous est proposé avant le début du stage pour évaluer l'adéquation entre vos besoins en termes d'objectifs pédagogiques (effets recherchés en matière de massage de bien-être) et notre offre de formation. Nous tenons à vous assurer que vous développerez les compétences dans nos stages qui correspondent aux ressources que vous désirez mobiliser en cabine.

Une fiche d'émargement est à signer par demi-journée.

Vous participez à une **évaluation des acquis** par votre formatrice durant ***réalisation d'un protocole de synthèse*** en fin de stage. Il est réalisé sous le regard attentif de la formatrice qui vous soutient, et vous aide à élaborer et résoudre les questions qui émergent de la mise en pratique.

En fin de formation, le stagiaire complète un questionnaire de satisfaction générale. Il peut y signaler une difficulté rencontrée, formuler une suggestion ou proposer une amélioration.

Une évaluation distincte permet également au stagiaire de donner son avis sur les contenus et les enseignements. Les retours sont examinés par la direction et, le cas échéant, avec les intervenants concernés. Les difficultés récurrentes et les risques susceptibles d'affecter la qualité des formations sont suivis ; des actions d'amélioration sont décidées si nécessaire et leur efficacité est réexaminée.

Pour conclure, vous remplissez ***une grille commune d'évaluation des objectifs opérationnels*** durant laquelle les regards sont croisés et donnent lieu à d'ultime échange individualisé avec votre formatrice.

Un certificat de réalisation de fin de stage vous est alors délivré à remettre à votre opco si vous avez demandé une prise en charge. Nous vous délivrons également un certificat pédagogique du Village Balinais.

Ruth Indiathi reste mobilisée et vous pouvez si vous le désirez prendre contact avec elle après le stage pour continuer à échanger et élaborer les questions issues de votre expérience. Vous avez également la possibilité quand vous vous sentez prêt.e d'évaluer vos acquis de l'expérience après avoir suffisamment pratiqué. Les stagiaires du Village Balinais peuvent alors bénéficier **d'une séance individualisée de 3h avec Ruth Indiathi dans nos locaux au tarif de 120€.**

5- CADRE PEDAGOGIQUE :

Prérequis :

Aucun prérequis est nécessaire pour participer à nos formations à l'exception du pijat Bali 3 du pijat Bali 4, Pijat Bali douceur maternelle.

Public visé :

Les stagiaires sont néanmoins informés que nos formations conviendront particulièrement bien aux professionnels des TPE qui désirent s'impliquer dans les massages de bien-être pour créer d'authentiques séances de massages balinais sensoriels produisant de puissants effets de lâcher prise corporel et mental.

Nos formations conviennent particulièrement bien aux esthéticiennes, socio-esthéticiennes, masseurs indépendants, coiffeuses, praticiens de spa, ostéopathes et kinésithérapeutes désirant développer un volet bien-être à leurs activités, personnes en reconversion recherchant la mise en place d'une relation corporelle fondamentale et authentique, sans recherche d'influence ou de domination.

Dans notre école, nos stages se déroulent en présentiel et sont limités à 6 stagiaires.

Nous vous délivrons un programme de formation daté avant le début du stage dont le contenu est mis en ligne et actualisé de manière régulière.

Ruth Ginzburg « EI » « Le Village Balinais »
9, rue de la fontaine au roi 75011 PARIS
+33 (0)6 50 20 62 33 - www.levillagebalinais.com
SIRET : 49982987700012 - APE : 8559B - Organisme de formation enregistré sous le n° : 11754732375

Version du 27 Octobre 2026

Inscription :

Les modalités d'inscription et de paiement sont définies dans le devis ou le contrat applicable et dans les conditions générales de vente.

Les stagiaires bénéficiant d'une prise en charge ou utilisant les fonds de leur entreprise pour leur participation à nos formations confirment leur adhésion à l'action de formation professionnelle et continue. Ils reconnaissent que leurs objectifs poursuivis ne concernent pas une action de développement personnel mais le développement de compétences professionnelles ou à visée professionnelle. Ils peuvent adhérer à notre charte de déontologie sur simple demande réalisée à Ruth Indiathi. .

Les conditions d'annulation, de report, d'absence et d'interruption sont celles prévues dans les CGV ou le contrat de formation applicable.

6- REPAS ET LOGEMENT :

Adresse du Village Balinais Formation : 9, rue de la fontaine au roi 75011 Paris

Le studio du Village Balinais se situe au cœur de Paris à 2 pas de la place de la République, à proximité de la convivialité du canal saint Martin. De nombreux restaurants se situent à proximité du centre pour prendre le repas de midi. Notez que pour des raisons d'hygiène, il est interdit de manger dans la salle de formation.

De nombreux hôtels, Airbnb dans le quartier.

7- DISCIPLINE GENERALE :

Les stagiaires sont responsables de leurs objets personnels, des nuisances et des dégradations qu'ils pourraient causer aux locaux et aux matériels.

Il est formellement interdit aux stagiaires :

- De fumer ou de vapoter
- De boire de l'alcool
- De manger dans la salle pendant le cours
- D'utiliser les téléphones portables durant les sessions

- De modifier les supports pédagogiques, de les transmettre à des tiers non participants aux stages ou de les réutiliser pour animer leurs propres formations. L'ensemble des protocoles, des documents, des textes rédigés par le centre sur le site et qui sont mis à la disposition des stagiaires sous forme de documentations

pédagogiques sont protégés par le droit à la propriété intellectuelle et ne peuvent être repris ou modifiés en dehors d'une utilisation privée sans autorisation explicite de Ruth Ginzburg/Indiathi .

Comportement

Les participants s'engagent à :

- Se présenter dans une tenue décente et/ou adaptée à la formation dispensée,
- Observer un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans les locaux ou croisée aux abords,
- Veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres,
- Suivre les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur les lieux de la formation.

Civilités

- Les participants s'obligent vis-à-vis de l'intervenant et des autres participants à :
- La plus grande courtoisie,
- Intervenir en toute bonne foi,
- Observer un respect mutuel des avis et opinons.
- Respecter la pudeur et l'intimidité durant les massages
- Respecter la vie privée des stagiaires et en conséquence à ne pas communiquer à qui que ce soit les coordonnées et renseignements personnels des autres stagiaires.

Ponctualité

Les participants s'engagent à :

- Se présenter 10mn avant le début de la formation,
- Respecter une stricte ponctualité,
- Respecter les horaires de la formation (début et fin programmés),
- S'interdire toute absence non justifiée (qui sera signalée).

Disponibilité

Les participants doivent :

- Se rendre disponibles (téléphones éteints pendant les temps de formation),
- Ne pas imposer ses propres turpitudes,
- Participer assidument à la formation,
- Remplir et signer régulièrement la feuille d'émargement,
- Remettre la feuille d'émargement au formateur dès la fin de la formation.
-

8- CONFIDENTIALITE- ENREGISTREMENT VIDEO A VISEE PEDAGOGIQUE :

Les vidéos effectuées par les stagiaires durant la formation sur leurs smartphones sont strictement interdites d'exploitation commerciale et de diffusion sans l'autorisation explicite de Ruth Ginzburg/Indiathi et l'accord écrit de

chaque stagiaire figurant sur les vidéos. Les vidéos personnelles sont à usage privé et à visée pédagogique exclusivement. Elles ont pour unique objectif de faciliter l'apprentissage en répondant de manière précise et adaptée à un besoin, une difficulté spécifique du stagiaire rencontrée durant la formation. Elles sont réalisées avec l'accord de Ruth Indiathi à des moments strictement définis du programme pédagogique.

Chaque stagiaire s'engage à ne pas communiquer à qui que ce soient les coordonnées et renseignements des autres stagiaires et de Ruth Indiathi sans leurs accords.

Chaque stagiaire s'engage à la plus grande discrétion concernant les informations personnelles qu'il aura pu recueillir auprès des autres stagiaires durant la formation.

9- HYGIENE ET SECURITE :

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celles des autres en respectant les consignes de sécurité et d'hygiène en vigueur durant la formation.

Métier du toucher, chaque stagiaire doit notamment se présenter aux cours dans une *tenue vestimentaire propre et dans un état de propreté corporelle irréprochable.*

Nous vous demandons de *retirer vos chaussures* avant d'entrée dans la salle de formation, de *vous munir de claquette, chausson et/ou chaussettes propres et de vous munir de votre propre serviette.*

Pour des raisons d'hygiène, il est également interdit de manger dans la salle de formation.

Du gel antibactérien est à votre disposition pour vous laver les mains avant/après et pendant le massage.

Des slips jetables sont à disposition.

Pour la sécurité de chacun et la qualité des pratiques de massage, le stagiaire signale à Ruth Indiathi, avant la formation et de manière confidentielle, toute information strictement nécessaire concernant une allergie, une limitation ou une contre-indication connue susceptible d'affecter sa participation aux exercices pratiques. Il n'est pas demandé de communiquer des informations médicales sans lien avec la formation. Si une adaptation est nécessaire, Ruth Indiathi échange avec le stagiaire afin d'examiner les mesures possibles, dans la limite des exigences de sécurité et des objectifs pédagogiques. En cas d'allergie à une huile, le stagiaire est invité à apporter une huile adaptée.

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité.

Le strict respect de la réglementation sanitaire en vigueur en matière du Covid 19 et autres maladies contagieuses au moment de votre venue au centre est exigé : port du masque obligatoire si exigé, ne pas venir si vous avez des symptômes ou en cas de doute sur votre état de santé.

Nos locaux sont régulièrement aérés et désinfectés.

En cas d'incendie, vous trouverez dans l'armoire droite de la salle de formation, un extincteur et couverture antifeu. La sortie se fait par la porte d'entrée du studio.

En cas d'accident d'ordre bénin, vous pouvez solliciter Ruth Indiathi que vous fournira le matériel de base (compresse stérile, désinfectant, pansement)

Pour des situations urgentes, contactez :

- **Les pompiers : 18**
- **La police : 17**
- **Le Samu : 15**

Vous trouverez dans notre lutin « numéros d'urgence » de plus amples informations ;

Assurances et accidents :

Chaque stagiaire devra avoir souscrit une assurance responsabilité civile durant la formation pour couvrir les dommages qu'il est susceptible de causer aux tiers pendant sa formation.

10 -PRÉVENTION DES DISCRIMINATIONS, DU HARCÈLEMENT ET DES VIOLENCES

Le Village Balinais Formation veille au respect de la dignité, de l'intégrité et de l'égalité de traitement de l'ensemble des personnes participant aux formations.

Sont notamment proscrits les comportements discriminatoires, les agissements sexistes, les comportements à caractère sexuel non désirés, les violences, les menaces, les humiliations et les comportements susceptibles de constituer une situation de harcèlement.

Tout participant à une formation peut signaler une situation préoccupante à la direction de Village Balinais Formation.

Le signalement peut être effectué oralement ou par écrit.

La direction examine la situation avec discrétion et, lorsque cela est nécessaire, oriente la personne vers l'interlocuteur compétent.

Selon la nature et la gravité de la situation, une orientation peut notamment être proposée vers :

- le responsable hiérarchique ou les ressources humaines de l'entreprise concernée ;
- le CSE ou son référent compétent ;
- la médecine du travail ou un professionnel de santé ;

- le Défenseur des droits ;
- l'inspection du travail ;
- une organisation syndicale ;
- un professionnel du droit ;
- les services d'urgence lorsque la sécurité immédiate d'une personne est menacée.

Village Balinais Formation veille à ne pas exposer inutilement la personne ayant effectué un signalement et rappelle que toute démarche doit être adaptée à la situation et aux souhaits de la personne concernée, dans le respect des obligations légales applicables.

11 – TRAITEMENT DES DIFFICULTÉS ET DES RÉCLAMATIONS

Tout stagiaire peut signaler une difficulté, un aléa ou une réclamation concernant l'accueil, l'organisation, le contenu, les moyens pédagogiques, le déroulement ou l'évaluation de la formation. Il peut également signaler une difficulté liée à l'accessibilité ou à sa situation personnelle ayant un effet sur sa participation.

Le signalement peut être fait oralement à Ruth Indiathi, par écrit à levillagebalinais@gmail.com ou via le questionnaire à chaud en fin de formation. Pour faciliter son suivi, il est recommandé de préciser la formation concernée, la difficulté rencontrée et, si possible, la solution souhaitée. Un écrit est privilégié lorsqu'une réclamation nécessite une réponse ou un suivi.

Ruth Indiathi examine la demande, sollicite si besoin des précisions et apporte une réponse dans un délai raisonnable. Lorsque cela est possible, une solution adaptée est recherchée. Les situations touchant à la sécurité, aux discriminations, au harcèlement ou aux violences sont traitées avec discrétion, en lien avec l'article 10 du présent règlement. Elle trace le traitement des réclamations dans un tableau de suivi.

Les demandes et réclamations font l'objet d'un suivi proportionné à la taille de l'organisme : date de réception, objet, réponse ou action engagée et clôture. Les retours sont examinés afin d'identifier les difficultés récurrentes, les risques pour la qualité des formations et les améliorations utiles. Les mesures décidées sont suivies et réévaluées si nécessaire.

Les conditions commerciales, les conséquences financières d'une annulation ou d'une interruption et la médiation de la consommation sont traitées conformément aux CGV et au contrat applicable.

12 – DISCIPLINE ET SANCTIONS

Les stagiaires adoptent un comportement respectueux et conforme au cadre pédagogique du Village Balinais. Tout prosélytisme religieux, politique ou philosophique, ainsi que toute démarche sectaire ou commerciale intrusive pendant la formation ou dans les locaux, est interdit.

En cas de manquement au présent règlement, la réponse est adaptée à la nature et à la gravité des faits. Elle peut prendre la forme d'un rappel oral, qui ne constitue pas une sanction disciplinaire, d'un avertissement écrit ou, si la situation le justifie, d'une exclusion temporaire ou définitive de la formation en cours. Aucune amende ni sanction pécuniaire ne peut être infligée.

Aucune sanction ne peut être prise sans que le stagiaire ait été préalablement informé des faits qui lui sont reprochés et mis en mesure de présenter ses explications. Lorsqu'une sanction susceptible d'affecter sa présence à la formation est envisagée, Ruth Indiathi applique la procédure prévue aux articles R. 6352-4 à R. 6352-8 du Code du travail : convocation écrite à un entretien précisant son objet, sa date, son heure et son lieu, information sur la possibilité d'être assisté par la personne de son choix, recueil des explications, puis décision écrite et motivée notifiée dans les délais légaux.

Si les faits rendent indispensable une mesure conservatoire d'exclusion temporaire immédiate, celle-ci ne préjuge pas de la décision définitive. La procédure légale reste applicable. Le cas échéant, l'employeur et l'organisme financeur sont informés de la sanction dans les conditions prévues par la loi.

Les modalités de règlement amiable des différends et les juridictions compétentes sont celles prévues par les CGV et les règles légales applicables.

13 – CONFIDENTIALITÉ ET PROTECTION DES DONNÉES

Conformément à l'article L. 6353-9 du Code du travail, les informations demandées par le Village Balinais Formation à un candidat ou à un stagiaire ont pour seule finalité d'apprécier son aptitude à suivre la formation et sont en lien direct et nécessaire avec celle-ci. Le stagiaire est tenu d'y répondre de bonne foi. Village Balinais Formation traite les données personnelles conformément au règlement européen (UE) 2016/679 (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés modifiée.

L'utilisation de l'image, du nom, du logo ou de l'adresse professionnelle d'un stagiaire à des fins de communication ou de promotion du Village Balinais nécessite son accord préalable, explicite et distinct. Cet accord est facultatif ; son refus n'a aucune conséquence sur l'inscription, l'évaluation ou le déroulement de la formation. Le stagiaire peut demander des précisions ou retirer son accord pour les utilisations futures en

écrivant à Ruth Indiathi. Les images prises pendant la formation ne peuvent être diffusées ou utilisées à des fins commerciales sans l'accord écrit des personnes identifiables concernées. Les stagiaires peuvent utiliser des images de la formation pour leur usage privé ou leur propre promotion uniquement si aucun autre stagiaire n'y est identifiable, ou si chaque personne identifiable a donné son accord écrit, et sous réserve du respect des droits de propriété intellectuelle du Village Balinais.

Un exemplaire du présent règlement est tenu à disposition de chaque stagiaire dans le lutin rouge numéros d'urgence et règlement intérieur présent à l'entrée et/ou sur le bureau à côté de l'ordinateur dans la salle de formation et/ou il est remis en pdf au stagiaire en annexe des devis, ou convention de formation professionnelles.
Des extraits du règlement intérieur sont présents dans le livret d'accueil délivré par voie numérique au moment de la convocation.

Ruth Ginzburg « EI » « Le Village Balinais »
9, rue de la fontaine au roi 75011 PARIS
+33 (0)6 50 20 62 33 - www.levillagebalinais.com
SIRET : 49982987700012 - APE : 8559B - Organisme de formation enregistré sous le n° : 11754732375

Version du 27 Octobre 2026